

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Lundi le 4 novembre 2019
À compter de 20 h
Salle des délibérations du conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant

Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo

Normand Toupin

Barbara Morin

Michel Milette

Luc Vézina

Johane Michaud

Régine Apollon

Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

De Sève

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance ordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Directeurs

Mélissa Collins

Services

Communications

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à un moment de réflexion.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.

1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume
Greffier du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2019-461

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté en ajoutant les points 13.1 (Adjudication du contrat 2019-49 - installation de capteurs GPS), 13.2 (Conclusion d'un dossier CNEST), 13.3 (Les Chevaliers de Colomb - 100^e anniversaire de fondation - achat de billets) et 13.4 (Fondation du Triolet - concert de Noël - achat de billets) et en retirant le point 5.19 (Assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires).

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-462

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** les procès-verbaux des séances du 7 octobre 2019 et du 10 octobre 2019 tels que rédigés sur les copies remises aux membres du conseil les 11 octobre 2019 et 18 octobre 2019 soient et sont approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de
l'ordre du jour

Approbation des
procès-verbaux
du
7 octobre 2019
et du
10 octobre 2019



Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative
d'urbanisme
en date du
15 octobre 2019

RÉSOLUTION 2019-463

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative d'urbanisme en date du 15 octobre 2019 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-464

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** les recommandations apparaissant au procès-verbal de la Commission consultative de la culture et du patrimoine en date du 18 août 2019 soient et sont adoptées.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du
procès-verbal
de la
Commission
consultative de
la culture et du
patrimoine en
date du
18 août 2019



2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

*Madame la Mairesse signale la présence de
Mme Louise Chabot, députée fédérale élue le 21 octobre 2019,
accompagnée de son attaché politique, M. Michel Dicaire-Acosta.*

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2019-465

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2019-430 donné à la séance du 7 octobre 2019 par M. le Conseiller Michel Milette et la présentation et le dépôt du projet de règlement à cette même séance.

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le règlement 1063-2 N.S. ayant pour objet d'amender le Règlement 1063 N.S. décrétant un mode de tarification à l'égard de la procédure de révision administrative en matière d'évaluation et fixant ses modalités d'application, afin de modifier la grille tarifaire déposée en annexe « A », soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-466

ATTENDU l'avis de présentation donné à la séance du 3 septembre 2019 sous le numéro 2019-391 par Monsieur le Conseiller Normand Toupin.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** le règlement numéro 1200-59 N.S., ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 1200 N.S. et ses amendements, ayant pour effet de changer la réglementation en :
 - agrandissant la zone C-358 à même une partie de la zone H-310;
 - modifiant la grille des usages et des spécifications de la zone (C-358) en y ajoutant l'usage spécifiquement permis C8-01-03,
 soit et est adopté.
- **QUE** conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, des copies certifiées conformes du règlement et de la présente résolution soient et sont transmises, le plus tôt possible, à la M.R.C. de Thérèse-De Blainville pour approbation.

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du règlement 1063-2 N.S. - modification de la grille tarifaire

Adoption du règlement 1200-59 N.S. - agrandissement de la zone C-358



Avis de
présentation -
règlement
1304 N.S. -
taux variés de
taxation 2020

Plans
d'implantation
et d'intégration
architecturale
(PIIA) -
approbation

AVIS DE PRÉSENTATION 2019-467

M. le Conseiller Luc Vézina donne avis qu'il présentera ou qu'il sera présenté, lors d'une séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement ayant pour objet de décréter l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensations pour l'exercice financier 2020 sur le territoire de la ville de Sainte-Thérèse.

(Règlement numéro 1304 N.S.)

4.- GESTION DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2019-468

CONSIDÉRANT les dispositions contenues au règlement 1205 N.S. concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de réfection ou d'affichage traitées par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU les recommandations issues du compte rendu de la Commission consultative d'urbanisme datée du 15 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve les projets suivants :

- rénovation de la façade du 21, rue Turgeon;
- rénovation du bâtiment au 107-109, rue Turgeon;
- nouveau bâtiment de trois étages au 300, rue Sicard;
- rénovations extérieures au 37, rue Forget;
- remplacement de la porte au 73-73A, rue Saint-Charles.

- **QUE** le conseil municipal entérine les recommandations défavorables et rejette conséquemment les demandes suivantes :

- galerie et garde-corps au 83, rue Blainville Ouest;
- couleur des volets, clôture et porte de garage au 86, rue Saint-Jean;
- affichage et coloration au 333, boulevard du Curé-Labelle.

Adoptée à l'unanimité.



5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2019-469

ATTENDU la résolution 2017-380 adoptée le 7 août 2017 par laquelle le contrat 2017-21 relatif au déneigement des stationnements municipaux, était accordé à la compagnie " *Déneigement Quirion enr.* ";

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, datée du 3 octobre 2019, à l'effet de reconduire ledit contrat pour l'année 2020, le tout en conformité avec les dispositions prévues au document d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le contrat 2017-21 de la compagnie " *Déneigement Quirion enr.* ", 204, chemin du Bas-de-Sainte-Thérèse, Blainville (Québec) J7B 1A7, relatif au déneigement des stationnements municipaux, soit et est reconduit pour l'année 2020 au prix de 31 354,83 \$ (taxes incluses).
- **QUE** les dépenses visées par la présente soient et sont imputées au poste budgétaire 02-350-00-496 du budget des activités financières 2019.

(Contrat d'ouvrage 2017-21-1)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-470

ATTENDU la résolution 2017-381 adopté le 7 août 2017, confirmant l'octroi du contrat 2017-22 concernant la location d'équipements avec opérateurs pour les travaux de déneigement pour la saison 2017-2018 à la compagnie " *Pavage Dion inc.* ";

ATTENDU le sommaire décisionnel du directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, daté du 22 octobre 2019, recommandant la reconduction du contrat 2017-22 pour la saison 2019-2020.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Pavage Dion inc.* ", 20855, Côte-Nord, Boisbriand (Québec) J7E 4H5, datée du 18 juillet 2017, au montant de 159 527,81 \$ (taxes incluses) pour la location d'équipements avec opérateurs pour les travaux de déneigement pour la saison 2019-2020, selon le contrat d'ouvrage 2017-22-2, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
2017-21-2 -
déneigement
des
stationnements
municipaux -
reconduction

Contrat
2017-22-2 -
location
d'équipements
avec opérateurs
pour travaux de
déneigement -
reconduction



Contrat
2018-48-1 -
service
d'analyse de
l'eau potable
pour
l'année 2020 -
reconduction

RÉSOLUTION 2019-471

ATTENDU la résolution 2018-613 par laquelle le conseil municipal adjugeait, pour l'année 2019, le contrat 2018-48 (service d'analyse de l'eau potable) à la compagnie " H2Lab ";

ATTENDU les dispositions prévues au document d'appel d'offres permettant la reconduction pour l'année 2020 et la recommandation datée du 29 octobre 2019 du coordonnateur à la station de purification de l'eau à cet effet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " H2Lab " 180, boulevard Morin, Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2W5, datée du 5 novembre 2018, présentant les taux unitaires ci-après détaillés (avec une indexation d'un montant équivalent à la variation de l'indice des prix à la consommation de 2,5%), pour les analyses bactériologiques et physico-chimiques pour la station de purification de l'eau pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2018-48-1, soit, et est acceptée par le conseil municipal :
- **QUE** les dépenses visées par la présente soient et sont imputées aux postes budgétaires 02-412-00-419 et 02-413-00-418 du budget des activités financières 2020.

Paramètres analytiques	Prix unitaires
Coliformes totaux (eau brute)	4,61 \$
Coliformes totaux (eau potable) (méthode présence/absence)	4,61 \$
E. coli (eau potable) (méthode présence/absence)	4,61 \$
E. coli (eau brute) (dénombrement)	4,61 \$
BHAAF (eau potable) (bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives)	4,61 \$
Bactéries sporulantes aérobies	30,75 \$
Turbidité	7,17 \$
Physico-chimiques (inorganiques)	71,75 \$
Physico-chimiques (organiques)	717,50 \$
Nitrates et nitrites	12,30 \$
THM	41,00 \$
COT	20,50 \$
Bromate	92,25 \$
Chlorites et chlorates	430,50 \$
Plomb	8,20 \$
Cuivre	8,20 \$
Phosphore total	15,37 \$
Transmittance	15,37 \$

Adoptée à l'unanimité.



Contrat
2019-16 - boîte
fourgon pour
camion
d'aqueduc -
ajout au
contrat

RÉSOLUTION 2019-472

ATTENDU la résolution 2019-144 adoptée le 1^{er} avril 2019 relative à l'octroi du contrat 2019-16 (fourniture d'une boîte fourgon à vocation « aqueduc » à la compagnie *Groupe J.L. Leclerc inc.*

ATTENDU le sommaire décisionnel du directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, daté du 30 octobre 2019, concernant des ajouts au contrat d'origine.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** les ajouts au contrat 2019-16 relatif à la fourniture d'une boîte fourgon à vocation « aqueduc », d'une somme de 14 721,01 \$(taxes incluses), soient et sont acceptés par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1294 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-473

Adjudication
du contrat
2019-28-1 -
fourniture de
sulfate
d'aluminium

ATTENDU le mandat accordé à la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du Regroupement d'achats Rive-Nord, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification de l'eau pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la soumission de "*Kemira Water Solutions Canada inc.*" a été recommandée pour la fourniture de sulfate d'aluminium.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "*Kemira Water Solutions Canada inc.*", 3405, boulevard Marie-Victorin, Varennes (Québec) J3X 1P7, au prix unitaire de 0,2150 \$/kg liquide pour la fourniture de sulfate d'aluminium 48,8 %, pour la station de purification de l'eau pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-1, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.



Adjudication
du contrat
2019-28-2 -
fourniture de
PASS 10

RÉSOLUTION 2019-474

ATTENDU le mandat accordé à la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du Regroupement d'achats Rive-Nord, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la soumission de "*Kemira Water Solutions Canada inc.*" a été recommandée pour la fourniture de PASS 10.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "*Kemira Water Solutions Canada inc.*", 3405, boulevard Marie-Victorin, Varennes (Québec) J3X 1P7, au prix unitaire 0,3940 \$/kg liquide pour la fourniture de PASS 10, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-2, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-475

ATTENDU le mandat accordé à la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du Regroupement d'achats Rive-Nord, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la soumission de "*Univar Canada Ltée*" a été recommandée pour la fourniture de polymère.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "*Univar Canada Ltée*", 2200, chemin Saint-François, Dorval (Québec) H9P 1K2, au prix unitaire de 4,1410 \$/kg (sac 25 kg) pour la fourniture de polymère, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-3, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-28-3 -
fourniture de
polymère



Adjudication
du contrat
2019-28-4 -
fourniture de
chlorite de
sodium

RÉSOLUTION 2019-476

ATTENDU le mandat accordé à la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du Regroupement d'achats Rive-Nord, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020;

ATTENDU QU'après avoir franchi la date butoir pour la réception des soumissions, le Regroupement d'achats Rive-Nord n'avait toujours pas reçu de propositions pour le contrat de fourniture de chlorite de sodium;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de gestion contractuelle, il est possible d'octroyer un contrat de gré à gré, en respectant les barèmes d'adjudication qui y sont prévus;

ATTENDU QUE la proposition de " *Erco Worldwide* " a été recommandée pour la fourniture de chlorite de sodium 31 %.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Erco Worldwide* ", 101, chemin Donaldson, Gatineau (Québec) J8L 3X3, au prix unitaire de 2,0300 \$/kg liquide pour la fourniture de chlorite de sodium 31 %, pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-4, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-477

ATTENDU le mandat accordé à la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du Regroupement d'achats Rive-Nord, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la soumission de " *Univar Canada Itée* " a été recommandée pour la fourniture de silicate de sodium.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Univar Canada Itée* ", 2200, chemin Saint-François, Dorval (Québec) H9P 1K2, au prix unitaire de 0,3786 \$/kg liquide pour la fourniture de silicate de sodium « N », pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-5, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-28-5 -
fourniture de
silicate de
sodium



Adjudication
du contrat
2019-28-6 -
fourniture de
chlore gazeux

RÉSOLUTION 2019-478

ATTENDU le mandat accordé à la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du Regroupement d'achats Rive-Nord, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020.

ATTENDU QUE la soumission de " *Brenntag Canada inc.* " a été recommandée pour la fourniture de chlore gazeux.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Brenntag Canada inc.* ", 2900, boulevard Jean-Baptiste-Deschamps, Montréal (Québec) H8T 1C8, au prix unitaire de 1,3300 \$/kg pour la fourniture de chlore gazeux (cylindre de 907,2 kg), pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-6, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-479

ATTENDU le mandat accordé à la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du Regroupement d'achats Rive-Nord, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020.

ATTENDU QUE la soumission de " *Distribution Glass Jet inc.* " a été recommandée pour la fourniture de microsable.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Distribution Glass Jet inc.* ", 965, avenue Newton, bureau 135, Québec (Québec) G1P 4M4, au prix unitaire de 0,5900 \$/kg (sac de 25 kg) pour la fourniture de microsable, pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-7, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-28-7 -
fourniture de
microsable



Adjudication
du contrat
2019-28-8 -
fourniture de
chaux hydratée

RÉSOLUTION 2019-480

ATTENDU le mandat accordé à la Régie intermunicipale d'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Aimable pour effectuer un appel d'offres public pour et au nom de diverses Villes et Régies du Regroupement d'achats Rive-Nord, pour la fourniture de produits chimiques, pour la station de purification d'eau pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la soumission de " *Graymont (Qc) inc.* " a été recommandée pour la fourniture de chaux hydratée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Graymont (Qc) inc.* ", 25, rue Lauzon, bureau 206, Boucherville (Québec) J4B 1E7, au prix unitaire de 0,4830 \$/tonne métrique (taxes en sus), pour la fourniture de chaux hydratée pour la station de purification d'eau pour l'année 2020, selon le contrat d'ouvrage 2019-28-8, soit et est acceptée, le tout sujet aux conditions mentionnées dans la demande de soumission. Ce prix est ferme pour l'année 2020 et n'inclut pas les taxes.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-412-00-635 du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-481

ATTENDU la résolution numéro 2019-264 adoptée le 3 juin 2019 par laquelle le conseil municipal accordait à la compagnie " *Les Entreprises Miabec inc.* " le contrat 2019-29 concernant les travaux de construction des infrastructures sur la rue Madeleine-Bleau;

ATTENDU la recommandation du directeur général adjoint datée du 29 octobre 2019 concernant des travaux supplémentaires au contrat d'origine.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **D'APPROUVER** les travaux supplémentaires au contrat 2019-29 d'une somme de 104 369,35 \$ (taxes incluses) et une augmentation de l'enveloppe du contrat équivalente à 37 129,18 \$.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier ce dépassement et ces travaux supplémentaires au règlement 1293 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Contrat
2019-29 -
infrastructures
rue Madeleine-
Bleau - travaux
supplémentaires



Adjudication
du contrat
2019-43 -
réfection de la
toiture - station
de purification
de l'eau

RÉSOLUTION 2019-482

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de réfection de la toiture de la station de purification de l'eau, la Ville a reçu huit (8) soumissions.

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Toitures Léon inc.* " a été recommandée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Christian Charron appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Toitures Léon inc.* ", 364, rue Saint-Paul, Repentigny (Québec) J5Z 4H9, au montant de 304 594,10 \$ (taxes incluses), pour des travaux de réfection de la toiture de la station de purification de l'eau, selon le contrat d'ouvrage 2019-43, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1301 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-483

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour la fourniture de deux chargeurs sur roues, la Ville a reçu une (1) soumission.

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *J.-René Lafond inc.* " a été recommandée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *J.-René Lafond* ", 3203, chemin Charles-Léonard, Mirabel (Québec) J7N 2Y7 datée du 28 octobre 2019, au montant de 257 362,97 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de deux chargeurs sur roues, selon le contrat d'ouvrage 2019-45, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au règlement 1294 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-45 -
fourniture de
deux chargeurs
sur roues



Adjudication
du contrat
2019-46 -
valorisation
des résidus
végétaux du
centre de
multirecyclage

RÉSOLUTION 2019-484

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour la valorisation des résidus végétaux du centre de multirecyclage, la Ville a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de " *Mironor - 142975 Canada ltée* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Mironor - 142975 Canada ltée* ", C.P. 303, Lachute (Québec) J8H 3X5, datée du 22 octobre 2019, au montant de 37 528,96 \$, pour la valorisation des résidus végétaux du centre de multirecyclage, selon le contrat d'ouvrage 2019-46, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-450-03-490 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-485

ATTENDU les dispositions du règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par le directeur du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, daté du 28 octobre 2019, concernant l'acquisition de deux véhicules électriques.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Boisvert Chevrolet Buick GMC* ", 470, boulevard du Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2H2, au montant de 77 823,68 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de deux véhicules électriques, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au fonds de roulement.

(Contrat d'ouvrage 2019-47)

Adoptée à l'unanimité.

Adjudication
du contrat
2019-47 -
fourniture de
deux véhicules
électriques



Adjudication
du contrat
2019-48 -
acquisition
d'une station
totale robotisée

RÉSOLUTION 2019-486

ATTENDU les dispositions du règlement 1290 N.S. sur la gestion contractuelle;

ATTENDU le sommaire décisionnel préparé par le directeur des Services techniques daté du 29 octobre 2019, concernant l'acquisition d'une station totale robotisée pour les Services techniques.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Leica Geosystem Ltd.* ", 1950, 32e avenue, Lachine (Québec) H8T 3J7, distributeur unique autorisé pour la région de la Rive-Nord, définie à l'ouest de la ville de Trois-Rivières, d'une somme de 54 991,16 \$ (taxes incluses), pour la fourniture d'une station totale robotisée pour les Services techniques, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au fonds de au poste budgétaire 02-311-00-626 et aux excédents de fonctionnement non appropriés.

(Contrat d'ouvrage 2019-48)

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-487

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit et est autorisée à signer les contrats suivants :

Compagnie	Produit	Montant taxes incluses	Durée du contrat	Poste budgétaire
Prosytych	Logiciel de gestion des clés SimpleK	1 172,75 \$	2019-2022	02-751-00-414
Precicom	Plateforme antivirus SentinelOne	22 017,71 \$	2019-2022	02-170-00-671
Édologic	Service de maintenance et de soutien technique du logiciel Veeam Back-up & replication standard	9 384,26 \$	2019-2022	02-170-00-671

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement desdits contrats.

Adoptée à l'unanimité.

Contrats divers
au Service des
technologies de
l'information -
autorisations

6.- FINANCES

RÉSOLUTION 2019-488

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la liste des comptes à payer des fonds des activités financières et d'investissements datée du 13 octobre 2019 ainsi que le rapport des engagements de dépenses autorisés en vertu du règlement 1186 N.S. :

Chèques et virement ACCEO émis n ^{os} 120830 à 121335	4 233 285,27 \$
Salaires et charges sociales	1 279 543,22 \$
Frais de banque	4 330,29 \$
Capital et intérêts de la dette à long terme	376 504,50 \$
Intérêts sur emprunts temporaires	<u>19 950,52 \$</u>
TOTAL	5 913 613,80 \$

soient et sont adoptés.

Les registres dans lesquels sont inscrits ces chèques ainsi que les détails pertinents sont déposés au bureau de la trésorière et font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-489

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal prenne acte du dépôt des deux états comparatifs des revenus et dépenses, tels que préparés par la trésorière de la Ville de Sainte-Thérèse et en conformité avec les dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité.

Adoption de la
liste des
comptes à
payer - fonds
d'activités
financières
et
d'investissements

États
comparatifs des
revenus et
dépenses -
dépôt



Régie
intermunicipale
du Parc du
Domaine Vert -
quote-part 2020
et approbation
du budget 2020

Émission
d'obligations de
2 598 000 \$ -
adjudication

RÉSOLUTION 2019-490

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Normand Toupin, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal approuve le budget 2020 de la Régie intermunicipale du Parc du Domaine Vert prévoyant des dépenses et des revenus de l'ordre de 2 443 045,96 \$ et une contribution (incluant la quote-part) de la Ville de Sainte-Thérèse de 189 102 \$.
- **QU'EN CONSÉQUENCE**, la trésorière soit et est autorisée à acquitter la quote-part 2020 de la Ville à la Régie, telle qu'établie en fonction de ses règlements généraux, à même les disponibilités du budget des activités financières 2020.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-491

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 1099 N.S., 1111 N.S., 1158 N.S., 1211 N.S., 1196 N.S., 1116 N.S., 1118 N.S., 1246 N.S., 1247 N.S., 1282 N.S. et 1260 N.S., la Ville de Sainte-Thérèse souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 novembre 2019, au montant de 2 598 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,79900	226 000 \$	2,00000 %	2020	2,43578 %
		231 000 \$	2,00000 %	2021	
		237 000 \$	2,00000 %	2022	
		242 000 \$	2,10000 %	2023	
		1 662 000 \$	2,15000 %	2024	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,65100	226 000 \$	1,95000 %	2020	2,47100 %
		231 000 \$	1,95000 %	2021	
		237 000 \$	2,00000 %	2022	
		242 000 \$	2,10000 %	2023	
		1 662 000 \$	2,15000 %	2024	

**RÉSOLUTION 2019-491 (suite)**

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX OFFERT	MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE	COÛT RÉEL
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,60181	226 000 \$	1,85000 %	2020	2,48503 %
		231 000 \$	1,95000 %	2021	
		237 000 \$	2,05000 %	2022	
		242 000 \$	2,10000 %	2023	
		1 662 000 \$	2,15000 %	2024	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,78497	226 000 \$	1,95000 %	2020	2,48533 %
		231 000 \$	2,00000 %	2021	
		237 000 \$	2,05000 %	2022	
		242 000 \$	2,15000 %	2023	
		1 662 000 \$	2,20000 %	2024	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.* est la plus avantageuse.

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- **QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 598 000 \$ de la Ville de Sainte-Thérèse soit adjugée à la firme *FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.*
- **QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* pour l'inscription en compte de cette émission.
- **QUE** *CDS* agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et *CDS*.
- **QUE** *CDS* procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* ».
- **QUE** la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité.



Émission
d'obligations de
2 598 000 \$ -
concordance et
courte échéance

RÉSOLUTION 2019-492

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Thérèse souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 598 000 \$ qui sera réalisé le 18 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1099 N.S.	32 600 \$
1111 N.S.	47 300 \$
1158 N.S.	59 900 \$
1211 N.S.	40 900 \$
1196 N.S.	447 500 \$
1116 N.S.	304 039 \$
1118 N.S.	124 300 \$
1246 N.S.	84 500 \$
1247 N.S.	154 300 \$
1282 N.S.	208 761 \$
1260 N.S.	1 093 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1158 N.S., 1196 N.S., 1246 N.S., 1247 N.S., 1282 N.S. et 1260 N.S., la Ville de Sainte-Thérèse souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au premier alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 novembre 2019;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mai et le 18 novembre de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de *Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS)* et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* »;

RÉSOLUTION 2019-492 (suite)

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE DE MONTREAL STE-THERESE
35, rue Blainville Ouest
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1X1

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Thérèse, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.
- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1158 N.S., 1196 N.S., 1246 N.S., 1247 N.S., 1282 N.S. et 1260 N.S. soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-493

ATTENDU le régime à taux variés de taxation;

CONSIDÉRANT QUE ce régime remplace la surtaxe pour les immeubles non résidentiels et la possibilité qu'avaient divers organismes à but non lucratif d'obtenir une subvention équivalant à cette surtaxe précitée;

ATTENDU QU'il est de l'intention du conseil municipal d'offrir une subvention municipale à ces mêmes organismes pour compenser l'effet des taxes à taux variés.

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal autorise la préparation de chèques de subvention, pour un montant total de 30 478,80 \$ conformément au tableau de répartition préparé par le Service des finances daté du 15 juillet 2019, à l'égard de six (6) organismes à but non lucratif œuvrant sur le territoire de la ville.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette somme à même le poste budgétaire 02-190-01-910 du budget des activités financières 2019.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-494

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à procéder au paiement de la facture de la *Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)*, au montant de 484 329 \$ à titre de paiement de notre quote-part pour l'année 2020 et à approprier cette dépense aux postes budgétaires 02-520-01-993 et 02-190-00-951 du budget des activités financières 2020, lorsqu'adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Surtaxe sur les
immeubles non
résidentiels -
subvention
aux organismes

Communauté
métropolitaine
de Montréal
(CMM) quote-
part 2020



Règlement
1291-1 N.S. -
résolution
d'emprunt
temporaire

RÉSOLUTION 2019-495

ATTENDU l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 17 octobre 2019 concernant le Règlement numéro 1291-1 N.S. amendant le règlement 1291 N.S. permettant la réalisation des travaux de réfection des infrastructures existantes, comprenant de façon non limitative, les conduites d'eau potable et les conduites d'égout unitaire, l'enfouissement des réseaux de distribution électrique et de télécommunication, des travaux de réfection des infrastructures de surfaces telles que trottoirs, bordures, pavage, aménagement paysager, éclairage de rue, ainsi que l'aménagement d'une place publique qui seront exécutés sur une partie de la rue Turgeon, au sud de la rue Dubois, ainsi que sur les amorces des rues transversales et pourvoyant à un emprunt au montant de 13 461 000 \$, amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût, afin de modifier le montant de l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces travaux, dorénavant porté à 23 500 000 \$ et la période d'amortissement à trente (30) ans.

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- **QUE** demande soit faite à une banque à charte ou à une caisse populaire d'accorder à la Ville de Sainte-Thérèse un prêt temporaire jusqu'à concurrence de 10 039 000 \$ pour payer le coût des achats décrétés sous l'autorité du règlement numéro 1291-1 N.S.

Adoptée à l'unanimité.

7.- RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION 2019-496

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** le rapport des engagements temporaires de la directrice générale, du mois d'octobre 2019, à l'égard des employés touchés par le règlement numéro 1183 N.S., soit et est adopté par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-497

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par M. le Conseiller Christian Charron, il est résolu:

- **QUE** M. Jocelyn Villeneuve soit et est nommé au poste de technicien aux approvisionnements au sein du Service des travaux publics, parcs et bâtiments, et ce, à compter du 11 novembre 2019.

Son salaire se situera à l'échelon 2 de la classe 32 de la grille salariale du personnel syndiqué CSN et ses autres conditions de travail seront celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport des
engagements
temporaires
du mois
d'octobre 2019 -
règlement
n° 1183 N.S.

Technicien aux
approvisionne-
ments -
nomination



Adjointe
à la direction
générale et
mairie -
nomination

RÉSOLUTION 2019-498

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** Mme Claudie Duguay soit et est nommée au poste d'adjointe à la direction générale et à la mairie au sein de la direction générale de la Ville de Sainte-Thérèse, et ce, à compter du 18 novembre 2019.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus au rapport déposé par la direction générale au conseil municipal.

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-499

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

- **QUE** Mme Marie-Claude Nepton soit et est nommée au poste d'analyste en comptabilité au sein du Service des finances, et ce, à compter du 18 novembre 2019.

Son salaire se situera à l'échelon 2 de la classe 35 de la grille salariale du personnel syndiqué CSN et ses autres conditions de travail seront celles prévues à la convention collective intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) municipaux de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN).

Son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-500

Suite aux recommandations du Service des ressources humaines, et sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** les salaires du personnel saisonnier non syndiqué œuvrant au Service de la culture et des loisirs soient et sont pour l'année 2019 :

Fonction	Salaire horaire 1 ^{er} mai 2018	Salaire horaire 1 ^{er} mai 2019
Responsable	14,14 \$	16,00 \$
	14,81 \$	16,64 \$
	15,14 \$	17,31 \$
Commissionnaire	14,14 \$	Abolie
	14,81 \$	
	15,14 \$	
Responsable-adjoint	12,84 \$	15,80 \$
	13,47 \$	16,43 \$
	13,83 \$	17,09 \$
Animateur	12,00 \$	14,50 \$
	12,31 \$	15,08 \$
	12,62 \$	15,68 \$

Adoption de la
grille salariale
des employés
non syndiqués

**RÉSOLUTION 2019-500 (suite)**

Fonction	Salaire horaire 1 ^{er} mai 2018	Salaire horaire 1 ^{er} mai 2019
Accompagnateur d'enfants à besoins particuliers		15,50 \$ 16,12 \$ 16,76 \$
Moniteur	14,49 \$ 15,83 \$	Abolie
Chef de camp	17,16 \$ 18,49 \$ 19,77 \$	18,00 \$ 18,72 \$ 19,47 \$
Responsable de terrains sportifs	17,16 \$ 18,49 \$ 19,77 \$	19,00 \$ 19,76 \$ 20,55 \$
Professeur spécialiste - sports	34,12 \$ 36,95 \$ 39,82 \$	34,00 \$ 35,36 \$ 36,77 \$
Professeur spécialiste - arts	23,90 \$ 27,49 \$ 31,07 \$ 33,46 \$	29,00 \$ 30,16 \$ 31,37 \$
Moniteur spécialiste	15,83 \$ 18,49 \$ 20,98 \$	18,00 \$ 18,72 \$ 19,47 \$
Surveillant - préposé à l'accueil	12,00 \$ 12,00 \$ 12,65 \$	13,00 \$ 13,52 \$ 14,06 \$
Préventionniste	13,82 \$	15,80 \$ 16,43 \$ 17,09 \$
Échange Annecy	12,00 \$	Abolie
Échange Lagoa	12,00 \$	Abolie

Adoptée à l'unanimité.

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**RÉSOLUTION 2019-501**

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** M. le Conseiller Armando Melo soit et est nommé à titre de maire suppléant pour le prochain terme de quatre mois, savoir du 4 novembre 2019 au 2 mars 2020.
- **QUE**, pendant l'absence de la mairesse, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au conseil de la municipalité régionale du comté Thérèse-De Blainville, le maire suppléant soit et est désigné comme substitut de la mairesse pour la Ville de Sainte-Thérèse.
- **QUE** le conseil municipal exprime ses remerciements et félicitations à M. le Conseiller Luc Vézina pour le bon travail accompli lors de son mandat à la dernière suppléance de la Mairie.

Adoptée à l'unanimité.

Nomination d'un
maire suppléant -
4 novembre 2019
au
2 mars 2020

RÉSOLUTION 2019-502

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** les membres du conseil municipal ci-après énoncés soient et sont nommés pour représenter la Ville de Sainte-Thérèse au sein du conseil d'administration du Centre Tricentris :

STATUT	NOM	POSTE
Membre du conseil municipal	Mme Sylvie Surprenant	Membre déléguée
Membre du conseil municipal	Mme Régine Apollon	Membre substitut

- **QUE** toute résolution incompatible à la présente soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2019-503

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Thérèse procède actuellement à la réalisation d'un important projet d'enfouissement des réseaux aériens de transport d'énergie et de télécommunication sur la rue Turgeon;

ATTENDU QUE ce nouveau parcours (après enfouissement) permettra d'améliorer la qualité visuelle de cette artère névralgique, au centre de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE certaines composantes de ces nouveaux équipements nécessitent un positionnement précis, notamment deux (2) transformateurs sur socle, issus de la liste des équipements qui seront déployés par Hydro-Québec;

ATTENDU les pourparlers entrepris par l'équipe de coordination du projet de la Ville avec les représentants d'EXO et du Réseau de transport métropolitain (RTM) aux fins de déposer deux (2) transformateurs et ses conduits d'alimentation sur un terrain de leur parc immobilier;

CONSIDÉRANT QU'il est rarissime pour ces organismes d'avaliser un démembrement du droit de propriété que ce soit par aliénation, par servitude, par emphytéose ou autres moyens;

CONSIDÉRANT toutefois qu'une tolérance, par permission écrite, serait envisageable et admise par les propriétaires actuels du site de la gare intermodale de Sainte-Thérèse pour la réalisation du projet;

VU QUE la société d'état Hydro-Québec pose, à son tour, une condition supplémentaire à la Ville de Sainte-Thérèse à l'égard des coûts qu'occasionnerait le déplacement de ces nouveaux équipements, le cas échéant.

RÉSOLUTION 2019-503 (suite)

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse s'engage auprès d'Hydro-Québec à assumer tous les coûts reliés au déplacement de deux (2) transformateurs sur socle implantés en raison des travaux décrétés par les règlements 1291 N.S. et 1291-1 N.S. à la gare de Sainte-Thérèse dans l'éventualité d'une annulation de la permission d'occupation exposée au préambule.

Adoptée à l'unanimité.

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION 2019-504

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (ci-après la « CMM ») a adopté, le 20 juin 2019, le Règlement 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade;

ATTENDU QUE ce règlement a pour but d'assujettir l'ensemble des automobilistes du territoire du Grand Montréal à une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade et de diversifier les sources de revenus du transport collectif;

ATTENDU QUE ce règlement entraîne l'imposition d'une taxe annuelle de 50 \$ sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade sur le territoire des 82 municipalités de la CMM;

ATTENDU QUE cette mesure permettra de récolter environ 100 millions de dollars par année aux fins du financement des réseaux de transport collectif de la région métropolitaine dès le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU les préoccupations de la Ville de Sainte-Thérèse quant à l'utilisation réelle qui sera faite des montants récoltés par l'entremise de cette taxe.

Taxe sur
l'immatriculation
de tout véhicule
de promenade -
appui à la
MRC de Thérèse-
De Blainville



RÉSOLUTION 2019-504 (suite)

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse :
 - demande à la CMM de s'assurer que les montants récoltés par l'entremise de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour la Couronne Nord soient spécifiquement utilisés à des fins de financement, et surtout, d'amélioration des réseaux de transport collectif de ce secteur;
 - transmette copie de la présente résolution à la CMM, à EXO, organisme public de transport en commun, à l'Autorité régionale de transport métropolitain, aux députés MM. Éric Girard et Mario Laframboise, au ministre des transports, M. François Bonardel, à la ministre déléguée aux transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, à la ministre responsable de la région des Laurentides et députée de Mirabel, Mme Sylvie D'Amours, à la députée de Les Plaines, Mme Lucie Lecours et aux MRC et municipalités membres de la CMM.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-505

Sur proposition de Mme la Mairesse Sylvie Surprenant appuyée unanimement, il est résolu:

- **QU'**une commandite de 1 500 \$ soit et est versée au *Cercle de fermières Sainte-Thérèse* à titre de contribution du conseil municipal dans le cadre des festivités entourant le 100^e anniversaire de fondation.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-910 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

100^e
anniversaire de
fondation du
Cercle de
fermières
Sainte-Thérèse -
subvention



13.- AFFAIRES NOUVELLES

Adjudication
du contrat
2019-49 -
installation de
capteurs GPS

RÉSOLUTION 2019-506

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) soumissionnaires pour la fourniture de capteurs GPS pour les véhicules du Service des travaux publics, parcs et bâtiments et ceux du Service de la sécurité incendie, la Ville a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " Groupe X-Telia inc. " a été recommandée.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " Groupe X-Telia inc ", 440, rue Ste-Hélène, Longueuil (Québec) J4K 3R2, datée du 28 octobre 2019, au montant de 34 191,53 \$ (taxes incluses), pour la fourniture de capteurs GPS pour les véhicules du Service des travaux publics, parcs et bâtiments et ceux du Service de la sécurité incendie, selon le contrat d'ouvrage 2019-49, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-220-01-698 et à procéder à un transfert budgétaire d'un montant de 6 500 \$ du poste 02-220-01-111 au poste 02-220-01-698 du budget des activités financières de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-507

Conclusion d'un
dossier CNESST

Sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **DE RATIFIER** l'entente signée par la directrice générale dans le dossier CNESST : CM-2018-7129.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2019-508

Les Chevaliers
de Colomb -
100^e
anniversaire de
fondation -
achat de billets

ATTENDU QUE le 16 novembre 2019 marquera le 100^e anniversaire de fondation des Chevaliers de Colomb Sainte-Thérèse/Boisbriand.

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **D'AUTORISER** l'achat de six (6) billets, au coût de 60 \$ l'unité, dans le cadre du souper anniversaire du 100^e anniversaire de fondation des Chevaliers de Colomb Sainte-Thérèse/Boisbriand.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-910 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.



Fondation
du Triolet -
concert de
Noël -
achat de billets

RÉSOLUTION 2019-509

ATTENDU le concert-bénéfice prévu le 13 décembre 2019 à l'Église-mère pour la Fondation du Triolet.

Sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **D'AUTORISER** l'achat d'un banc VIP (6 places), au coût de 500 \$, dans le cadre de l'activité de financement de la Fondation.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-190-00-910 du budget des activités financières.

Adoptée à l'unanimité.

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2019-510

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 20 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

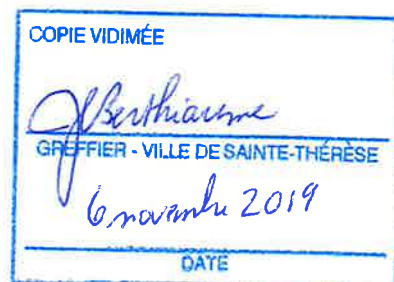
Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER